



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 15 juillet 2024 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Jean-François Paquet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M. Marc Ouellet	siège #3
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

EST ABSENTE:

M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
-----------------------------------	----------

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M. Stéphane Genoix, directeur général et greffier-trésorier, est présent à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

ADMINISTRATION & TRÉSORERIE

098-07-24

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Paquet
ET RÉSOLU À LA L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

099-07-24

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnée en titre dans les délais requis, le greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Simon Trépanier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 10 juin 2024.

RÉPONSE AUX QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS

Aucune question n'a été laissée en suspens.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

*(Temps alloué : 20 minutes)
Début : 19h32 – 19h32*

Aucune personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

100-07-24

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Ouellet
ET RÉSOLU À LA L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 30 juin 2024 au montant de 96 142.53 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de juin 2024 au montant de 24 006.41 \$.

*Les documents sont en tout temps disponibles sur demande pour consultation.

101-07-24

RADIATION DE DOSSIERS

ATTENDU QU'à la suite des vérifications et par manque d'information, l'administration n'est pas en mesure d'aller faire la perception des factures suivantes où le projet de modification à la réglementation n'a pas été effectué :

Numéro du compte	Montant initial	Montant total avec intérêts
D 6000	683.75 \$	871.67 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. Sébastien Leclerc
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière adjointe à radier les factures mentionnées ci-haut.

102-07-24

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE le mandat du maire suppléant, M. Marc Ouellet, se termine le 20 juillet 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Paquet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer M. Sébastien Leclerc en tant que maire suppléant pour la période du 20 juillet 2024 au 20 mars 2025;

QU'il y ait donc quatre signataires au compte bancaire de la Municipalité, soit le maire, M. Raymond Francoeur, le maire suppléant, M. Sébastien Leclerc, M. Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier et M^{me} Rosalie Perron, trésorière adjointe. Deux signatures seront requises pour les chèques, soit celle du maire ou du maire suppléant et celle du directeur général ou de la trésorière adjointe.

103-07-24

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS À LA SUITE DE LA PRÉSENTATION DE L'AUDIT 2023

En vertu de la loi 122, le maire, M. Raymond Francoeur dépose le rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.

M. Francoeur, maire en fait la lecture.

104-07-24

AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne désire augmenter sa marge de crédit afin de financer les projets en cours et à venir;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. Simon Trépanier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Christine-d'Auvergne demandent que la marge de crédit du compte bancaire de la municipalité soit augmentée, jusqu'à un montant de 500 000 \$. Cette marge de crédit va demeurer effective jusqu'au renouvellement.

105-09-24

INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE 2024 DE L'ADMQ

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Ouellet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER l'inscription de M. Stéphane Genois, directeur général, pour qu'il assiste au Colloque de Zone 2024 de l'ADMQ les 11 et 12 septembre prochain, au montant de 200 \$ plus les taxes applicables. Tous les frais de représentation lui seront également remboursés.

106-07-24

RENOUVELLEMENT DU MANDAT AVEC YMCA QUÉBEC POUR LE PROGRAMME DES TRAVAUX COMPENSATOIRES

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Justice du Québec parraine l'organisme « YMCA » par le programme des travaux compensatoires;

CONSIDÉRANT QUE ce programme s'adresse à des citoyens adultes qui ont reçu une amende à la suite d'une infraction à une loi du Québec, un règlement municipal ou une loi fédérale;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens sont dans l'impossibilité de payer leurs amendes selon les options disponibles et peuvent compenser leur dette en travaillant pour des organismes sans but lucratif qui sont partenaires du programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne est accréditée au Programme des travaux compensatoires de Québec et qu'elle désire renouveler le mandat avec l'organisme;

CONSIDÉRANT Qu'à l'occasion certains citoyens de Sainte-Christine-d'Auvergne peuvent être appelés à participer à ce programme;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Lauzier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne renouvelle le mandat avec l'organisme « YMCA » pour une durée de trois ans afin de demeurer une municipalité d'accueil pour que ses citoyens et citoyennes, ou ceux et celles des municipalités avoisinantes, puissent avoir accès au Programme des travaux compensatoires du Québec.

107-07-24

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

CONSIDÉRANT QUE les organismes œuvrant dans les domaines du sport, du loisir, de la culture et de la vie communautaire sont de plus en plus confrontés à des situations où leurs bénévoles et employés peuvent être mis en cause en regard de problème d'agression, de fraude, de malversation, etc.;

CONSIDÉRANT QUE dans le même ordre d'idée, la Municipalité se doit de prendre des précautions pour veiller à ce que le personnel et les bénévoles qui œuvrent auprès de la clientèle vulnérable n'aient pas d'antécédents criminels personnels qui seraient incompatibles avec un tel mandat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité entend se doter d'une politique de vérification des antécédents judiciaires;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de la politique mentionnée en titre dans les délais requis, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Ouellet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER la Politique de vérification des antécédents judiciaires de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT

108-07-24

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a déjà manifesté, dans le cadre de sa Politique de la Famille et des Aînés et de ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un évènement annuel, *Les Journées nationales de la Culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'évènement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Paquet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Les Journées de la Culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

TRAVAUX PUBLICS/VOIRIE

109-07-24

MANDAT À LA COMPAGNIE TRANSPORT GILLES TESSIER POUR LA RÉFECTION DU RANG SAINT-GEORGES – SECTION 4

CONSIDÉRANT QUE dans la planification des travaux d’entretien des routes 2023 il avait été convenu de procéder à la réfection de huit tronçons dans le rang Saint-Georges;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué des demandes de prix auprès de trois (3) firmes distinctes par appel d’offres sur invitation et que la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

- Transport Dompierre : 17 765.00 \$
- Excavation D. Jobin : N/A
- Transport Gilles Tessier : 7 769.50 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Lauzier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil mandatent la compagnie Transport Gilles Tessier pour effectuer les travaux de réfection dans le rang Saint-Georges - section 4 pour un montant total de 7 769.50 \$ plus les taxes applicables, tel que prévu dans la programmation TECQ 2024.

110-07-24

MANDAT À LA COMPAGNIE TRANSPORT GILLES TESSIER POUR LA RÉFECTION DU RANG SAINT-GEORGES – SECTION 5

CONSIDÉRANT QUE dans la planification des travaux d’entretien des routes 2023 il avait été convenu de procéder à la réfection de huit tronçons dans le rang Saint-Georges;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué des demandes de prix auprès de trois (3) firmes distinctes par appel d’offres sur invitation et que la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

- Transport Dompierre : 37 995.00 \$
- Excavation D. Jobin : N/A
- Transport Gilles Tessier : 21 884.00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. Simon Trépanier
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil mandatent la compagnie Transport Gilles Tessier pour effectuer les travaux de réfection dans le rang Saint-Georges - section 5 pour un montant total de 21 884.00 \$ plus les taxes applicables, tel que prévu dans la programmation TECQ 2024.

111-07-24

MANDAT À LA COMPAGNIE TRANSPORT GILLES TESSIER POUR LA RÉFECTION DU RANG SAINT-MARC – PORTION RESTANTE DE LA SECTION 3

CONSIDÉRANT QUE dans la planification des travaux d’entretien des routes 2023 il avait été convenu de procéder à la réfection de la section 3 dans le rang Saint-Marc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué des demandes de prix auprès de trois (3) firmes distinctes par appel d’offres sur invitation et que la compagnie Transport Gilles Tessier a obtenu le mandat;

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux de réfection de la section 3 ont dû être effectués en urgence par Transport Gilles Tessier en 2023 mais que la section complète n'a pas pu être terminée;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc Ouellet
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil réitèrent le mandat à la compagnie Transport Gilles Tessier pour effectuer les travaux de réfection dans le rang Saint-Marc – portion restante de la section 3 pour un montant total de 12 758.00 \$ plus les taxes applicables, tel que prévu dans la programmation TECQ 2024.

AJOUT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2024

Aucun ajout n'a été fait à la séance du 15 juillet 2024.

CORRESPONDANCE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Si vous désirez obtenir une correspondance ci-dessous, veuillez SVP faire parvenir un courriel à Mme. Mélanie Bourgeois, en mentionnant le numéro de ladite correspondance, à l'adresse suivante : reception@sca.quebec

C05-24	MAMH	<i>Adoption du projet de loi no. 57 : Les élus désormais mieux protégés face aux comportements abusifs</i>

POINTS D'INFORMATIONS

- **Comité de la voirie et des travaux publics**
M. Jean-François Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des loisirs**
M. Simon Trépanier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité du développement**
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité de suivi de la politique de la famille et des aînés**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité incendie et sécurité civile**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : www.sca.quebec

PÉRIODE DE QUESTIONS & REQUÊTES DES CITOYENS

Temps alloué : __ minutes
Début : 19 h 56 / Fin : 19 h 56

Aucune personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

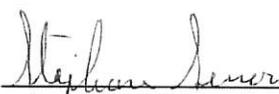
112-07-24

Levée de l'assemblée

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 h 56 par M. Jean-François Paquet



Raymond Francoeur
Maire



Stéphane Genois
Directeur général, greffier-trésorier

